

Le 4 février, la journée mondiale contre le cancer : Le rôle central des CPTS dans le dépistage et la prévention

Le cancer demeure l'une des premières causes de mortalité en France, touchant chaque année plus de 430 000 personnes et causant environ 157 000 décès. Pourtant, un dépistage précoce permet de détecter des lésions précancéreuses ou des cancers à un stade initial, améliorant ainsi significativement les chances de guérison avec des traitements moins lourds.

À l'occasion de la Journée mondiale contre le cancer, l'Assurance Maladie rappelle l'importance des trois dépistages organisés (sein, colorectal, col de l'utérus) et souligne le rôle déterminant des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) dans la sensibilisation, l'accompagnement et l'accès aux soins.

Les CPTS, au cœur de la prévention et du dépistage

La lutte contre le cancer repose sur trois axes essentiels : la prévention, le dépistage précoce et l'accompagnement des patients. Dans ce cadre, les CPTS jouent un rôle clé dans la coordination des initiatives locales, en mobilisant les professionnels de santé et les acteurs du territoire pour organiser et optimiser les actions de prévention. Elles agissent comme des structures facilitatrices, assurant la concertation et la mise en œuvre de projets adaptés aux besoins de la population de leur territoire. Cette approche collective contribue à améliorer l'accès au dépistage des cancers du sein, du col de l'utérus et colorectal. Leur mission s'inscrit dans une logique de proximité, visant à informer, accompagner et faciliter la réalisation des dépistages des publics éligibles.

La CPTS est un regroupement de professionnels de santé locaux, tels que médecins généralistes, spécialistes, infirmiers, pharmaciens et autres acteurs du secteur médical. Leur objectif principal est de promouvoir la coordination des soins au sein d'un territoire donné, en mettant l'accent sur la prévention, le suivi des patients et la collaboration entre les différents professionnels de santé.

En travaillant ensemble et rassemblant divers acteurs de santé, les CPTS assurent une réponse collective et coordonnée aux besoins de santé identifiés, renforçant l'accès et la qualité des soins.

Des actions au plus près des territoires:

- **Sensibilisation des publics éloignés du système de santé** : Les CPTS facilitent la mise en relation entre les professionnels de santé et les publics éloignés des dispositifs de soins en travaillant avec les acteurs locaux de l'action sociale et les collectivités pour organiser des actions de proximité. Par exemple, la CPTS Sud Tarn coordonne des actions lors de journées organisées par des structures comme les Restos du Cœur ou les CCAS, ainsi que lors de salons santé thématiques. Leur participation vise à sensibiliser et informer à la fois les professionnels de santé, adhérents ou non, et le grand public sur les démarches de prévention et de dépistage.
- **Journées Santé des Femmes** : Ces événements « d'aller-vers » offrent sur un même lieu la possibilité de réaliser des mammographies, frottis et de recevoir de kits de dépistage colorectal, tout en pouvant participer à des ateliers d'information sur la prévention cancers. Les CPTS coordonnent ces journées avec les centres de radiologie et les acteurs de la santé. Ce dispositif proactif s'inscrit dans une démarche de proximité et de réduction des inégalités d'accès aux soins.

En 2024, il y a eu près d'une centaine de journées dédiées aux dépistages qui se sont déroulées tout au long de l'année dans l'ensemble de la région.

- **Partenariats avec des centres spécialisés** : À l'image de la collaboration entre la CPTS Occitanie Méditerranée et l'Institut du Cancer de Montpellier (ICM), ces partenariats facilitent le diagnostic précoce et l'organisation de parcours de soins adaptés. Ainsi, les patients peuvent bénéficier d'un suivi plus fluide et cohérent.
- **Création de supports d'information** : par exemple, la CPTS Volvestre Cœur de Garonne a contribué à l'élaboration d'un guide pratique dédié à l'offre de soins et à la prévention pour les femmes. Cet outil, conçu pour répondre aux besoins de santé tout au long de la vie, rassemble des informations essentielles et encourage les femmes à consulter des professionnels de santé lorsqu'elles en ont besoin. Il est accessible en ligne : <https://simplebooklet.com/guidesantfemmesversionfini#page=13>
- **Formations des professionnels de santé** : Les CPTS proposent des formations spécifiques auprès des professionnels de santé de leur territoire, tels que la prévention des cancers et l'autopalpation mammaire. Ces formations, souvent associées à l'utilisation d'outils pédagogiques ou des supports interactifs, permettent aux soignants de mieux accompagner les patients dans leur parcours de dépistage et de prévention.

Les actions des CPTS, combinées aux efforts de sensibilisation des acteurs de terrain, montrent des résultats encourageants, en particulier chez les populations précaires.

CPTS : des objectifs pour agir au plus près des territoires

Les CPTS, dans le cadre de leur accord avec l'Assurance Maladie et l'ARS, s'engagent à atteindre des objectifs précis, définis selon les besoins locaux, notamment pour améliorer les taux de dépistage sur leur territoire.

Le dépistage c'est l'affaire de tous. Profitez de cette Journée mondiale contre le cancer pour prendre rendez-vous avec votre professionnel de santé et programmer vos dépistages selon votre âge. C'est également l'occasion de réaliser Mon Bilan Prévention, un accompagnement personnalisé proposé par l'Assurance Maladie pour faire le point sur votre santé et organiser les examens adaptés.

Trois dépistages organisés pour protéger votre santé

Les programmes nationaux de dépistage des cancers du sein, colorectal et du col de l'utérus sont essentiels pour réduire la mortalité liée à ces pathologies. Ces dépistages, entièrement pris en charge par l'Assurance Maladie, visent à détecter précocement les anomalies :

- **Cancer du sein** : Dès 50 ans, une mammographie est proposée tous les deux ans. Elle est prise en charge à 100 % et doublement lue pour garantir une analyse optimale.
- **Cancer colorectal** : Ce dépistage, simple et réalisable à domicile via un test immunologique, est recommandé tous les deux ans pour les personnes âgées de 50 à 74 ans. Gratuit, il est accessible via le médecin traitant ou en pharmacie.
- **Cancer du col de l'utérus** : Les femmes de 25 à 65 ans sont invitées à réaliser des frottis ou des tests HPV selon leur âge à des intervalles réguliers, avec une prise en charge complète de l'analyse.

Malgré ces dispositifs, les taux de participation aux dépistages organisés restent en deçà des objectifs fixés, notamment dans les territoires éloignés de l'offre de soins ou auprès des populations vulnérables. En Occitanie, 56 % ⁽¹⁾ des femmes participent au dépistage organisé des cancers du sein (objectif européen 70 %), la participation au dépistage du cancer du col de l'utérus ne dépasse pas 28 % de la population éligible ⁽²⁾ (objectif européen 65 %) et celle du dépistage du cancer colorectal est moins de 66 % ⁽¹⁾ (seuil européen acceptable 70 %). Pour répondre à cet enjeu de santé publique, des actions coordonnées, notamment portées par les CPTS, contribuent à sensibiliser les populations et à améliorer l'accès aux dépistages, en répondant aux besoins spécifiques des territoires.

¹ Source : SIAM - ERASME - RG hors SLM 31/12/2024

ACCOMPAGNER CHACUN DANS LA PRÉSERVATION DE SA SANTÉ : UNE MISSION FONDAMENTALE DE L'ASSURANCE MALADIE

Parce que prévenir vaut mieux que guérir, l'Assurance Maladie intervient en amont de la maladie et de ses complications et veille à accompagner les assurés qui à certains moments de la vie sont plus vulnérables. Pour ce faire, elle agit à trois niveaux. Tout d'abord, qu'il s'agisse de tabagisme, de surpoids, de diabète, de maladies cardiovasculaires ou de santé au travail, elle encourage les comportements favorables à la santé avant même que les pathologies n'apparaissent. Sa branche « risques professionnels » accorde ainsi des aides financières aux entreprises qui investissent pour renforcer la prévention (plus de 50 millions d'euros par an). Ensuite, elle soutient le dépistage et la vaccination à travers des offres spécifiques et la conduite de campagnes nationales de sensibilisation. Bien connu, le bilan bucco-dentaire gratuit (M'T dents) qu'elle propose chaque année à plus de six millions de personnes est emblématique de son action ; on sait moins qu'elle crée aussi les conditions financières (rémunération sur objectifs de santé publique) pour encourager les professionnels de santé à développer différents actes de prévention. Enfin, parce qu'il y a des moments dans la vie où une prise en charge standard ne suffit pas - grossesse, hospitalisation, maladie chronique, handicap... -, l'Assurance Maladie prend soin des personnes concernées à travers un suivi personnalisé et attentionné. Elle accompagne aujourd'hui plus de 700 000 personnes diabétiques pour les aider à mieux vivre avec leur maladie.

Contacts Presse

CPAM de la Haute-Garonne : Karine LOUBÈRE

E-mail : presse.cpam-haute-garonne@assurance-maladie.fr

Tél : 07 64 55 82 12